

3 avril 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue au lieu et à l'heure ordinaires des assemblées, le lundi 3 avril 2017, à laquelle étaient présents:

M. Guy Gauthier, conseiller
Mme Annie Girard, conseillère
Mme Maryse Girard, directrice générale et secrétaire-trésorière
Mme Suzan Lecours, conseillère
Mme Isabelle Michon-Campbell, conseillère
M. Claude Riverin, conseiller

Sous la présidence de M. Laurent Thibeault, maire.

9 citoyens présents

Formant quorum, M. Thibeault ouvre la séance à 19 h 00.

61 03-04-2017 3) Lecture et adoption de l'ordre du jour
Résolution 61-2017

M. Claude Riverin propose, appuyé par Mme Annie Girard et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que lu et rédigé avec la mention que l'article «Affaires nouvelles» demeure ouvert.

62 03-04-2017 4) Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2017
Résolution 62-2017

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2017 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente, M. Claude Riverin propose, appuyé par Mme Suzan Lecours et résolu à l'unanimité d'en faire l'adoption avec dispense de lecture.

Dépôt de la liste des comptes payés 5) Mme Maryse Girard, directrice générale et secrétaire-trésorière, dépose la liste des comptes payés en mars 2017.

Dépôt de la liste des revenus reçus 6) Mme Maryse Girard, directrice générale et secrétaire-trésorière, dépose la liste des revenus reçus en mars 2017.

7) Correspondance

- Une demande d'appui de la Municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine demandant l'amendement au Code municipal du Québec afin de permettre la participation aux séances extraordinaires par voie électronique;
- Une demande d'appui de la Municipalité de Saint-Félix-d'Otis demandant au géant Rio Tinto Alcan de mieux partager les ressources de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean et d'y jouer son rôle de leader économique et de citoyen corporatif;

- Une demande d'adhésion à l'organisme de Bassin versant du Saguenay;
- Une lettre de recommandations de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac;
- Une copie de résolution de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau concernant les baux de villégiature sur le territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay;
- Une copie de résolution de la MRC du Fjord-du-Saguenay concernant la Table intersectorielle régionale des saines habitudes de vie/Adoption de la Charte régionale;
- Une demande d'appui du comité Action Tourisme Nautique du Fjord dans son projet d'installation de bouées d'amarrage sur le Saguenay, à Baie-Éternité;

Rapport de l'inspecteur 9a) Le rapport de l'inspecteur pour le mois de mars 2017 est déposé au conseil avec le cumulatif depuis le début de l'année.
Mars 2017

63 03-04-2017 9e) *Demande d'aide financière au Fonds des petites collectivités, construction d'une plate-forme et d'une passerelle d'accès aux pontons*
Résolution 63-2017

- Considérant que le 7 septembre 2016 un malheureux événement s'est produit aux installations d'accès au quai (effondrement de la plate-forme et de la passerelle);
- Considérant que la Municipalité doit procéder à la construction et à l'installation de nouveaux équipements;
- Considérant que le coût estimé du projet est de près de 100 000 \$;
- Considérant que la Municipalité a prévu à son budget d'opération un montant de 25 000 \$;
- Considérant qu'une demande d'aide au montant de 25 000 \$ a été déposée auprès de Promotion Saguenay, propriétaire des navettes maritimes et du bateau la Marjolaine, qui utilisera fréquemment lesdites installations, mais qu'aucune confirmation de participation n'a été reçue;
- Considérant qu'une autre demande d'aide financière de 25 000 \$ a été déposée auprès du Fonds AGRI-ESPRIT de Financement agricole Canada, mais non confirmée également;
- Considérant qu'une somme supplémentaire est nécessaire pour concrétiser le projet de construction;

- Considérant que la saison touristique sera compromise si les travaux ne se réalisent pas d'ici le 19 mai 2017;
- Considérant que la Municipalité ne pourra absorber les dépenses sans subvention;

Pour ces motifs, Mme Annie Girard propose, appuyée de M. Claude Riverin et résolu à l'unanimité d'autoriser Mme Maryse Girard, directrice générale et secrétaire-trésorière à déposer une demande d'aide financière au fonds des petites collectivités (FPC), volet 2.3 infrastructures de tourisme, pour la construction de la plate-forme et de la passerelle. La Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet tel qu'indiqué dans le formulaire de demande d'aide.

**64 03-04-2017 9e) Demande d'aide financière Fonds conjoncturel de développement agrandissement du Pavillon de la montagne
Résolution 64-2017**

- Considérant que la Municipalité a fait préparer des plans et devis préliminaires pour l'agrandissement du Pavillon de la montagne;
- Considérant que plusieurs demandes d'aide financière ont été déposées auprès de différents paliers gouvernementaux (Canada 150, PIQM-RECIM du MAMOT, Fonds Péribonka et Politique de projets structurants de la MRC du Fjord);
- Considérant que toutes ces demandes ne seront pas suffisantes pour couvrir les dépenses engendrées par ce projet;

Pour ces motifs, Mme Isabelle Michon-Campbell propose, appuyée par M. Guy Gauthier et résolu à l'unanimité d'autoriser Mme Maryse Girard, directrice générale à déposer une demande d'aide financière dans le Fonds conjoncturel de développement (FCD) du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire afin de combler le financement manquant. Elle est également autorisée à signer tous les documents relatifs à cette demande d'aide financière.

**65 03-04-2017 9e) Demande d'aide financière au Fonds des petites collectivités, bloc sanitaire du quai
Résolution 65-2017**

- Considérant que M. Jean-François Bellemare, directeur du programme des infrastructures au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, a informé M. Laurent Thibeault, maire que le bloc sanitaire du quai ne peut être inclus dans le projet global d'assainissement des eaux usées;
- Considérant que M. Bellemare a toutefois mentionné à M. Thibeault qu'il avait eu une discussion avec M. François Côté, directeur des programmes d'intervention régionales au ministère du Tourisme et que

ce projet était admissible au volet infrastructures de tourisme du Fonds des petites collectivités;

Pour ces motifs, Mme Suzan Lecours propose, appuyée par Mme Isabelle Michon-Campbell et résolu à l'unanimité d'autoriser Mme Maryse Girard, directrice générale et secrétaire-trésorière à présenter une demande d'aide financière au ministère du tourisme dans le fonds proposé. Elle est également autorisée à signer tous les documents relatifs à cette demande. La Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet tel qu'indiqué dans le formulaire de demande d'aide.

66 03-04-2017 9a) *Nomination de Mme Louise Gendreau à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme*
Recommandation
CCUP
Résolution 66-2017

- Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme en regard à la candidature de Mme Louise Gendreau;

Mme Suzan Lecours propose, appuyée par M. Claude Riverin et résolu à l'unanimité d'accepter la nomination de Mme Louise Gendreau à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme.

Avis de motion
Règlement 272-2017

- 9a)** Mme Suzan Lecours, conseillère, donne avis que lors d'une séance subséquente, il sera question de l'adoption du règlement de zonage 272-2017 modifiant le règlement de zonage 249-2015 en vigueur en vue de permettre l'usage « café-terrasse ou bar-terrasse » dans la zone CH11 de l'affectation du périmètre urbain

67 03-04-2017 9a) *1^{er} projet de règlement de zonage 272-2017 modifiant le règlement de zonage 249-2015 en vigueur en vue de permettre l'usage « café-terrasse ou bar-terrasse » dans la zone CH11 de l'affectation du périmètre urbain*
Recommandation
CCUP
Résolution 67-2017

Mme Suzan Lecours propose, appuyée par M. Claude Riverin et résolu à l'unanimité d'adopter le 1^{er} projet de règlement de zonage 272-2017 modifiant le règlement de zonage 249-2015 en vigueur en vue de permettre l'usage « café-terrasse ou bar-terrasse » dans la zone CH11 de l'affectation du périmètre urbain tel que présenté.

68 03-04-2017 9b) *Demandes de soumissions sur invitation pour la construction de la plate-forme et de la passerelle*
Résolution 68-2017

- Considérant que Cegertec, firme responsable de la préparation des plans et devis de la plate-forme, déposera son rapport final prochainement;
- Considérant que le coût des travaux incluant plate-forme et la passerelle est estimé entre 25 000 \$ et ne dépasse pas 100 000 \$;

- Considérant que le conseil peut procéder par appel de soumission sur invitation;

Pour ces motifs, Mme Annie Girard propose, appuyée par M. Guy Gauthier et résolu à l'unanimité de procéder par appel de soumissions sur invitation auprès de 3 entrepreneurs dans les meilleurs délais.

**69 03-04-2017 9c) Demande d'appui Zec Martin-Valin, projet de développement au lac Guimond (secteur Grand lac Saint-Germains)
Résolution 69-2017**

Mme Annie Girard propose, appuyée par M. Guy Gauthier et résolu à l'unanimité d'appuyer la Zec Martin-Valin pour la phase II de son projet d'implantation d'un sentier pédestre autour du lac Guimond.

**70 03-04-2017 9d) Projet de la troupe AEGIR
Résolution 70-2017**

- Considérant qu'une erreur s'est glissée à la résolution 20-2017 dans le tableau des demandes d'aide financière et que le projet de la troupe AEGIR a été omis lors de la retranscription;
- Considérant que la SDECT, organisme désigné pour l'analyse des projets, ne recommande pas ledit projet, voir tableau ci-dessous :

ORGANISME	COÛT DU PROJET	DEMANDE MONTANT \$	RECOMMANDATION MONTANT \$	FONDS
Troupe Aegir				
Projet de forge	5 000 \$	5 000 \$	0	S/O

Pour ces motifs, M. Claude Riverin propose, appuyé par Mme Isabelle Michon-Campbell et résolu à l'unanimité de refuser le projet présenté par la troupe AEGIR, tel que recommandé par la SDECT.

**71 03-04-2017 9f) Entente intermunicipale établissant les conditions relatives au transfert d'équipement ou de matériel servant à la gestion des matières résiduelles
Résolution 71-2017**

- Considérant qu'à compter de janvier 2018, la MRC du Fjord-du-Saguenay aura la gestion des matières résiduelles de toutes les municipalités comprises sur son territoire;
- Considérant que la MRC du Fjord soumet un projet d'entente qui devra être signé avec toutes les municipalités locales du territoire;
- Considérant qu'il y a lieu de signer une entente intermunicipale incluant le transfert d'équipement ou de matériel servant à la gestion des matières résiduelles;

Pour ces motifs, Mme Suzan Lecours propose, appuyée par M. Guy Gauthier et résolu à l'unanimité d'autoriser Mme Maryse Girard, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer l'entente intermunicipale relative à la gestion des matières résiduelles.

**72 03-04-2017 9g) Remplacement du couvre-plancher de la bibliothèque
Résolution 72-2017**

Mme Suzan Lecours propose, appuyée par M. Claude Riverin et résolu à l'unanimité de poursuivre les démarches relatives au remplacement du couvre-plancher de la bibliothèque auprès de Zone décor et, de favoriser le revêtement en linoléum, préart.

**73 03-04-2017 9h) Formation d'un comité de travail pour la gestion et la réglementation de la pêche blanche
Résolution 73-2017**

- Considérant que le Conseil est favorable à la réglementation des activités de pêche blanche pratiquées sur son territoire;
- Considérant qu'il y a lieu de former un comité de travail constitué des membres suivants : conseil municipal (2), Corporation nautique (1), SDECT (1), Association de la Pêche blanche (1) et 1 citoyen pêcheur;

Par conséquent, M. Guy Gauthier propose, appuyé par Mme Isabelle Michon-Campbell et résolu à l'unanimité de nommer Mme Suzan Lecours et M. Claude Riverin, représentants du conseil municipal.

**74 03-04-2017 9j) Sondage à réaliser, problématique des motocyclettes
Résolution 74-2017**

- Considérant la problématique soulevée par les membres de la Corporation nautique sur la question des motocyclettes;
- Considérant que les membres du conseil municipal sont interpellés par la situation et désirent obtenir un avis professionnel sur la question;
- Considérant les nombreux enjeux dans ce dossier;
- Considérant que la firme Segma recherche propose de réaliser un sondage auprès des citoyens concernés au coût de 2 050 \$ plus taxes;

Pour ces motifs, M. Claude Riverin propose, appuyé par Mme Suzan Lecours et résolu à l'unanimité d'octroyer le mandat de réalisation d'un sondage sur la présence des motocyclettes à la firme Segma recherche au montant de 2 050 \$ plus taxes.

**75 03-04-2017 9k) Entente de gestion avec la Corporation nautique
Résolution 75-2017**

- Considérant que la signature de l'entente remonte à décembre 2004 et qu'il y a lieu d'améliorer, de modifier et de mettre à jour certains articles de l'entente de gestion du Quai;
- Considérant que les membres de la Corporation nautique ont préparé un projet d'entente à soumettre au conseil municipal;

Par conséquent, Mme Suzan Lecours propose, appuyée par Mme Annie Girard et résolu à l'unanimité d'autoriser M. Laurent Thibeault, maire, et Mme Maryse Girard, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer l'entente de gestion du Quai avec la Corporation nautique au moment opportun.

**76 03-04-2017 9l) Cession des biens de la Corporation nautique
Résolution 76-2017**

- Considérant que le conseil municipal a adopté la résolution 34-2017 relative à la cession des infrastructures du Quai;
- Considérant que les membres de la Corporation nautique ont déposé un projet d'entente au conseil municipal;

Par conséquent, Mme Suzan Lecours propose, appuyée par Mme Annie Girard et résolu à l'unanimité d'autoriser M. Laurent Thibeault, maire et Mme Maryse Girard, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer l'entente de cession de biens avec la Corporation nautique au moment opportun.

**77 03-04-2017 9m) Protocole d'entente avec Promotion Saguenay pour les navettes
maritimes, comité de travail
Résolution 77-2017**

- Considérant que le conseil municipal a adopté la résolution 32-2017 lors de la séance ordinaire du 6 février 2017;
- Considérant qu'un comité de travail doit être formé afin de préparer un projet d'entente avant de rencontrer Promotion Saguenay;
- Considérant que les membres du conseil municipal recommandent qu'un représentant du conseil soit nommé afin de participer au comité de travail;

Pour ces motifs, M. Guy Gauthier propose, appuyé par Mme Annie Girard et résolu à l'unanimité de nommer M. Claude Riverin, conseiller, représentant du conseil municipal au comité de travail avec Promotion Saguenay.

78 03-04-2017 9n) *Présentation de la candidature de la Municipalité de Sainte-Rose au projet Municipalité Nourricière d'Eurêko*
Résolution 78-2017

- Considérant que les objectifs visés du projet Municipalité Nourricière d'Eurêko sont les suivants :
 - ✓ Augmenter la production et la consommation locales d'aliments frais et biologiques par les citoyens;
 - ✓ Engager les administrations municipales et les citoyens dans la relocalisation de la production d'aliments dans leur communauté;
 - ✓ Informer et sensibiliser sur les émissions de GES en provenance du secteur agroalimentaire et démystifier le compostage;
 - ✓ Offrir des outils concrets de changements de comportements vers une plus grande production, conservation et consommation d'aliments locaux qui contribueront à une plus grande résilience vis-à-vis les changements climatiques;
 - ✓ Créer des cœurs de villages vitalisés qui susciteront un sentiment d'appartenance et de solidarité ainsi que des aménagements qui favorisent les saines habitudes de vie.

- Considérant que la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord désire déposer sa candidature au projet Municipalité Nourricière d'Eurêko;

- Considérant que le projet comprend un accompagnement de deux ans par des experts en agriculture urbaine d'Eurêko d'une valeur de plus de 12 000 \$;

- Considérant que le projet vise l'engagement de notre communauté dans un mouvement social;

Pour ces motifs, M. Claude Riverin propose, appuyé par Mme Annie Girard et résolu à l'unanimité de déposer la candidature de la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord au projet Municipalité Nourricière d'Eurêko.

79 03-04-2017 9o) *Proposition d'Eurêko pour les aménagements paysagers 2017*
Résolution 79-2017

Mme Annie Girard propose, appuyée par M. Guy Gauthier et résolu à l'unanimité de répondre positivement à l'offre de service à d'Eurêko pour les aménagements paysagers 2017 au montant de 2 264,08 \$ plus taxes.

80 03-04-2017 9p) *Achat de 10 billets, Procès à l'ancienne au profit de la Société historique du Saguenay*
Résolution 80-2017

Mme Suzan Lecours propose, appuyée par M. Claude Riverin résolu à l'unanimité d'acheter un lot de 10 billets à 15 \$ pour la représentation du Procès à l'ancienne au profit de la Société historique du Saguenay.

81 03-04-2017 9q) Achat de 2 billets, Souper crabe au profit de la Fondation Charles-Gravel
Résolution 81-2017

M. Guy Gauthier propose, appuyé par Mme Isabelle Michon-Campbell et résolu à l'unanimité d'acheter 2 billets à 70 \$ pour le souper crabe au profit de la Fondation Charles-Gravel.

82 03-04-2017 9r) Adoption
Règlement 271-2016
Adoption du règlement 271-2016, modifiant le règlement 249-2015 afin de permettre l'usage agriculture dans le périmètre urbain
Résolution 82-2017

Mme Suzan Lecours propose, appuyée par M. Guy Gauthier et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement 271-2016, modifiant le règlement 249-2015 afin de permettre l'usage agriculture dans le périmètre urbain.

83 03-04-2017 9s) Demande d'autorisation au MTQ pour la fermeture d'une partie de la rue du Quai, le samedi 24 juin 2017
Résolution 83-2017

- Considérant que l'année 2017 marquera le 75^e anniversaire de notre Municipalité et, qu'un comité organisateur s'est formé afin de préparer des activités pour la journée de la Fête nationale le samedi 24 juin 2017;
- Considérant que ledit comité demande à la Municipalité de suspendre toute circulation de véhicule (sauf véhicules d'urgence) sur une partie de la rue du Quai, soit du numéro civique 175 (Caisse Desjardins) jusqu'au numéro 98 (Quai municipal);
- Considérant que les membres du conseil sont favorables à ladite demande d'autorisation;

Pour ces motifs, Mme Isabelle Michon-Campbell propose, appuyée par Mme Suzan Lecours et résolu à l'unanimité de déposer, auprès du MTQ, la demande d'autorisation de fermeture d'une partie de la rue du Quai le samedi 24 juin 2017.

9q) Rapport financier au 28 février 2017

Mme Maryse Girard, directrice générale et secrétaire-trésorière, dépose le rapport financier pour la période du 1^{er} janvier au 28 février 2017.

84 03-04-2017 9w) Autorisation à participer au Congrès de l'Association des plus beaux villages
Résolution 84-2017

Mme Suzan Lecours propose, appuyée par M. Claude Riverin et résolu à l'unanimité de mandater M. Laurent Thibeault, maire, à participer au Congrès de l'Association des plus beaux villages qui se tiendra au mois de mai 2017.

85 03-04-2017 9y) *Demande d'aide financière dans le Fonds Péribonka de la MRC du Fjord du Saguenay pour l'agrandissement du Pavillon de la montagne*
Résolution 85-2017

- Considérant que la Municipalité a fait préparer des plans et devis préliminaires pour l'agrandissement du Pavillon de la montagne;
- Considérant que plusieurs demandes d'aide financière ont été déposées auprès de différents paliers gouvernementaux (Canada 150, PIQM-RECIM et Fonds conjoncturel du MAMOT ainsi que dans le fonds de la Politique de projets structurants de la MRC du Fjord);
- Considérant que toutes ces demandes ne seront pas suffisantes pour couvrir les dépenses engendrées par ce projet;
- Pour ces motifs, Mme Suzan Lecours propose, appuyé par M. Guy Gauthier et résolu à l'unanimité d'autoriser Mme Maryse Girard, directrice générale à déposer une demande d'aide financière au montant de 67 805 \$ dans le Fonds Péribonka de la MRC du Fjord-du-Saguenay. Elle est également autorisée à signer tous les documents relatifs à cette demande d'aide financière.

86 03-04-2017 9z) *Demande d'aide financière dans le Fonds de la politique de projets structurants de la MRC du Fjord du Saguenay pour l'agrandissement du Pavillon de la montagne*
Résolution 86-2017

- Considérant que la Municipalité a fait préparer des plans et devis préliminaires pour l'agrandissement du Pavillon de la montagne;
- Considérant que plusieurs demandes d'aide financière ont été déposées auprès de différents paliers gouvernementaux (Canada 150, PIQM-RECIM et Fonds conjoncturel du MAMOT ainsi que dans le fonds de la Péribonka de la MRC du Fjord);
- Considérant que toutes ces demandes ne seront pas suffisantes pour couvrir les dépenses engendrées par ce projet;
- Pour ces motifs, Mme Suzan Lecours propose, appuyé par M. Guy Gauthier et résolu à l'unanimité d'autoriser Mme Maryse Girard, directrice générale à déposer une demande d'aide financière au montant de 10 800 \$ dans le Fonds de la politique de projets structurants de la MRC du Fjord-du-Saguenay. Elle est également autorisée à signer tous les documents relatifs à cette demande d'aide financière.

87 03-04-2017 9aa) Demande d'aide financière AGRI-ESPRIT financement agricole Canada
Résolution 87-2017

- Considérant que le 7 septembre 2016 un malheureux évènement s'est produit aux installations d'accès au quai (effondrement de la plateforme et de la passerelle);
- Considérant que la Municipalité doit procéder à la construction et à l'installation de nouveaux équipements;
- Considérant que le coût estimé du projet est de près de 100 000 \$;
- Considérant que la Municipalité a prévu à son budget d'opération un montant de 25 000 \$;
- Considérant qu'une demande d'aide au montant de 25 000 \$ a été déposée auprès de Promotion Saguenay, propriétaire des navettes maritimes et du bateau la Marjolaine, qui utilisera fréquemment lesdites installations, mais aucune confirmation de participation n'a été reçue;
- Considérant qu'une autre demande d'aide financière de 50 000 \$ a été déposée auprès du Fonds des petites collectivités, mais non confirmée également;
- Considérant qu'une somme supplémentaire est nécessaire pour concrétiser le projet de construction;
- Considérant que la saison touristique sera compromise si les travaux ne se réalisent pas d'ici le 19 mai 2017;
- Considérant que la Municipalité ne pourra absorber les dépenses sans subvention;

Pour ces motifs, Mme Annie Girard propose, appuyée de M. Claude Riverin et résolu à l'unanimité d'autoriser Mme Maryse Girard, directrice générale et secrétaire-trésorière à déposer une demande d'aide financière au fonds AGRI-ESPRIT de financement agricole Canada. Elle est autorisée également à signer tous les documents relatifs à cette demande.

88 03-04-2017 9dd) Demande d'aide financière PIQM-RECIM pour l'agrandissement du Pavillon de la montagne
Résolution 88-2017

- Considérant que la Municipalité a fait préparer des plans et devis préliminaires pour l'agrandissement du Pavillon de la montagne;
- Considérant que plusieurs demandes d'aide financière ont été déposées auprès de différents paliers gouvernementaux (Canada 150, Fonds

conjoncturel du MAMOT, Fonds Péribonka et Politique de projets structurants de la MRC du Fjord);

- Considérant que toutes ces demandes ne seront pas suffisantes pour couvrir les dépenses engendrées par ce projet;
- Pour ces motifs, M. Guy Gauthier propose, appuyé par M. Claude Riverin et résolu à l'unanimité d'autoriser Mme Maryse Girard, directrice générale à déposer une demande d'aide financière dans le Programme d'infrastructures Québec, municipalité (PIQM) volet Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM) du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire afin de combler le financement manquant. Elle est également autorisée à signer tous les documents relatifs à cette demande d'aide financière.

89 03-04-2017 9bb) *Facture intérimaire de la Société Germain Laberge, architecte*
Résolution 89-2017

- Considérant que M. Germain Laberge, architecte, a préparé les plans et devis du projet d'agrandissement du Pavillon de la Montagne et que ceux-ci sont conformes aux exigences demandées;
- Considérant qu'il a complété une partie de son mandat;

M. Guy Gauthier propose, appuyé par Mme Suzan Lecours et résolu à l'unanimité de procéder au paiement de la facture intérimaire d'honoraires professionnels de la Société Germain Laberge, architecte, au montant de 9 425 \$ plus taxes.

90 03-04-2017 9cc) *Ratification du paiement de la facture intérimaire de Deloitte*
Résolution 90-2017

M. Claude Riverin propose, appuyé par Mme Annie Girard et résolu à l'unanimité de ratifier le paiement de la facture intérimaire de Deloitte au montant de 6 500 \$ plus taxes.

91 03-04-2017 9q) *Achat de 2 billets, Souper bénéfice Festival de la Bernache de Saint-Fulgence*
Résolution 91-2017

Mme Isabelle Michon-Campbell propose, appuyée par Mme Suzan Lecours et résolu à l'unanimité d'acheter 2 billets à 75 \$ pour le souper bénéfice du Festival de la Bernache de Saint-Fulgence.

92 03-04-2017 7) *Demande d'amendement au Code municipal du Québec afin de permettre la participation aux séances extraordinaires par voie électronique*
Résolution 92-2017

- Attendu que lors de séances extraordinaires du conseil, il est souvent difficile d'obtenir la présence physique de tous les membres du conseil;

- Attendu que lors de séances extraordinaires du conseil, il serait utile que la participation à ces séances puisse se faire de façon électronique, ce qui favoriserait la participation de tous les membres du conseil à ce type de séance;
- Attendu qu'en vertu de l'article 164.1 du Code municipal du Québec, seules certaines municipalités se sont vues octroyer le droit à une participation à des séances du conseil par téléphone ou autres moyens électroniques;
- Attendu que le Gouvernement du Québec a déjà permis, outre les cas de l'article 164.1 du Code municipal du Québec, la présence de membres du conseil à des séances du conseil par voie électronique, dont notamment, sans restreindre la généralité de ce qui précède, dans les cas suivants :
 - ✓ Dans le décret 371-2003 concernant le regroupement de la Ville de La Tuque, du Village de Parent et d'autres municipalités en son article 27 permettant aux membres du conseil provenant de la Municipalité de Parent d'être présents par voie électronique;
 - ✓ Dans la Loi sur la sécurité civile (RLRQ c. S-2.2) en son article 46 permettant à tout conseil municipal de tenir des séances par voie électronique dans le cas où il y a un état d'urgence;
 - ✓ Dans la Loi sur les sociétés de transport en commun (RLRQ c. S-30.01) où un membre du conseil d'une société de transport en commun peut assister à toute assemblée via un moyen électronique (article 37);
- Attendu que les membres du conseil des CLD (centres locaux de développement) peuvent participer par voie électronique aux séances des conseils d'administration;
- Attendu qu'il serait opportun que les membres du conseil puissent participer à des séances extraordinaires du conseil par voie électronique, soit par téléphone ou tout autre moyen électronique de communication permettant à ce membre du conseil non physiquement présent lors d'une séance extraordinaire d'être entendu par les autres membres du conseil et le public;
- Attendu que la possibilité d'assister aux séances extraordinaires du conseil par voie électronique faciliterait la participation aux conseils municipaux des jeunes représentants ayant des familles;

Par conséquent, Mme Isabelle Michon-Campbell propose, appuyée par M. Claude Riverin et résolu à l'unanimité :

De demander au Gouvernement du Québec d'amender le Code municipal du Québec et toute autre loi municipale pertinente afin de permettre que lors de séances extraordinaires du conseil, les membres du conseil puissent y participer par des moyens électroniques, dont notamment le téléphone ou tout autre moyen de communication permettant d'être

entendu par les autres membres du conseil physiquement présents à une séance du conseil et les membres du public présents à ces séances extraordinaires;

De transmettre copie de la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, à la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, aux députés provinciaux Guy Leclair et Stéphane Billette ainsi qu'aux municipalités du Québec et MRC du Québec, pour appui.

93 03-04-2017 7) *Demande au géant Rio Tinto Alcan de mieux partager les ressources de la région et d'y jouer son rôle de leader économique et de citoyen corporatif*

Résolution 93-2017

- Considérant que Rio Tinto Alcan a éliminé des milliers d'emplois dans la région depuis trois décennies, le nombre d'emplois au Saguenay-Lac-Saint-Jean étant passé de 9 270 en 1980 à 3 100 en 2016;
- Considérant que depuis l'acquisition d'Alcan par Rio Tinto en 2007, le siège social de la société issue de la fusion est demeuré à Montréal alors que les grandes décisions sont prises à Londres;
- Considérant que le gouvernement du Québec a accordé à Rio Tinto Alcan un prêt sans intérêt de 400 millions de dollars devant être remboursé dans 30 ans et que, de ces 400 millions de dollars, Rio Tinto Alcan pourrait ne rembourser que 300 millions de dollars;
- Considérant que les avantages que la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean offre à Rio Tinto Alcan dépassent largement ce que la région en retire en retour, entre autres, du fait qu'en contrôlant le niveau du lac Saint-Jean avec ses six barrages qui produisent plus de 2000 mégawatts d'hydroélectricité et en se servant en même temps d'un lac et de rivières qui appartiennent à toute la population pour produire de l'énergie à faible coût, Rio Tinto Alcan bénéficie d'un avantage compétitif de 500 millions de dollars par année par rapport à ses concurrents, Alcoa de Baie-Comeau et Alouette de Sept-Îles;
- Considérant que les compensations de taxes versées par Rio Tinto Alcan aux municipalités pour les barrages hydroélectriques sont nettement insuffisantes;
- Considérant que, depuis 1926, Rio Tinto Alcan maintient artificiellement le niveau du lac Saint-Jean élevé de plusieurs mètres pour alimenter ses centrales hydroélectriques;
- Considérant que le changement constant du niveau de l'eau du lac Saint-Jean par Rio Tinto Alcan aggrave le problème de l'érosion, ce qui entraîne la perte de terres agricoles et d'espaces urbains, fragilise les milieux riverains et introduit d'importantes quantités de sédiments dans l'eau;

Pour ces motifs, Mme Isabelle Michon-Campbell propose, appuyée par Mme Suzan Lecours, et résolu à l'unanimité des membres présents de demander à Rio Tinto Alcan de mieux partager les ressources de la région du Saguenay-Lac-St-Jean, de demeurer à l'écoute des besoins de sa population et de s'adapter à ses besoins afin d'y jouer son rôle de leader économique majeur et de citoyen corporatif de premier plan comme elle l'a fait dans le passé et comme elle devrait le faire aujourd'hui. Il est également proposé de faire parvenir copie de cette résolution à toutes les MRC de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean afin qu'elles appuient cette résolution.

**94 03-04-2017 7) *Demande d'adhésion à l'Organisme de bassin versant du Saguenay*
*Résolution 94-2017***

Mme Isabelle Michon-Campbell propose, appuyée par M. Claude Riverin et résolu à l'unanimité d'adhérer à l'Organisme de bassin versant du Saguenay au coût annuel de 50 \$.

**95 03-04-2017 7) *Coalition québécoise pour le contrôle du tabac*
*Résolution 95-2017***

- Considérant que le tabac est la cause la plus importante de maladies évitables et de décès prématurés au Québec, causant la mort de plus de 10 000 personnes chaque année;
- Considérant que l'épidémie du tabagisme est causée par une industrie qui utilise tous les moyens à sa disposition pour maximiser ses profits;
- Considérant que des centaines de municipalités du Québec ont déjà pris position pour encourager les gouvernements d'adopter des cibles audacieuses de réduction du tabagisme, pour protéger davantage les non-fumeurs ou pour éliminer la promotion du tabac, alors que d'autres ont-elles-mêmes adopté des interdictions de fumer;
- Considérant que les documents internes de l'industrie du tabac révèlent que de nombreuses municipalités du Québec ont été utilisées, à leur insu, pour promouvoir les intérêts des fabricants du tabac, et ;
- Considérant que le Québec a endossé le traité international pour la lutte antitabac de l'Organisation mondiale de la Santé qui oblige les gouvernements d'instaurer des mesures visant à empêcher l'ingérence de l'industrie du tabac à tous les niveaux gouvernementaux;

En conséquence, Mme Isabelle Michon-Campbell propose, appuyée par M. Claude Riverin et résolu à l'unanimité d'interpeler le gouvernement du Québec afin qu'il mette en œuvre les recommandations découlant de la Convention-cadre internationale de l'OMS pour la lutte antitabac concernant l'ingérence de l'industrie du tabac dans le développement des politiques de santé des gouvernements et, il est également proposé de faire parvenir copie de cette résolution à nos députés locaux, à la ministre

déléguée à la Santé publique, Madame Lucie Charlebois et à la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac.

96 03-04-2017 7) Baux de villégiature - MRC du Fjord-du-Saguenay et ministère Énergie et Ressources naturelles
Résolution 96-2017

- Considérant que le ministère des Ressources naturelles (et/ou la MRC du Fjord-du-Saguenay à titre de gestionnaire des baux des terres publiques) attribue régulièrement des terrains en territoires municipaux ou non-organisés par voie de tirage au sort;
- Considérant le constat fait par la MRC du Fjord-du-Saguenay et les municipalités qui la composent, à savoir qu'un très faible pourcentage de résidences sont construites sur les terrains attribués et ce même après quelques années;
- Considérant que l'organisation de tels tirages de terrains soumis à si peu d'obligations génère de façon récurrente des revenus d'inscription pour le ministère des Ressources naturelles, des revenus de location pour le ministère des Ressources naturelles et la MRC du Fjord-du-Saguenay, mais dans les faits très peu de retombées pour les municipalités locales;
- Considérant qu'il résulte de l'attribution de ces terrains soumis à si peu d'obligations, une spéculation en rapport avec la revente des droits;
- Considérant qu'une clause obligeant la construction d'un bâtiment principal conforme à la réglementation municipale à l'intérieur d'un délai de 2 ans aurait un effet immédiat et important sur l'économie locales des municipalités concernées et à proximité, à savoir :
 - ✓ Du travail pour les entrepreneurs en excavation en fondation, en construction et en installation septique;
 - ✓ Des ventes pour les commerçants locaux en essence, nourriture, rénovation, véhicules récréatifs, restauration, etc;
 - ✓ Des revenus de taxation nettement supérieurs pour les municipalités concernées;
- Considérant que les municipalités locales pourraient facilement valider le respect de la clause obligeant une construction à l'intérieur du délai par une visite au terme de ce délai, et faire un suivi au ministère des Ressources naturelles ainsi qu'à la MRC du Fjord-du-Saguenay;
- Considérant que cette obligation ne causerait de préjudices à aucune personne réellement intéressée à posséder une propriété en terre publique;

Pour ces motifs, M. Claude Riverin propose, appuyé par Mme Annie Girard et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord informe le ministère des Ressources naturelles du Québec de son

accord avec la position de la MRC du Fjord-du-Saguenay visant à ajouter une clause au bail à des fins de villégiature fixant un délai de deux ans pour la construction d'un bâtiment principal.

**97 03-04-2017 12) Abrogation de la résolution 52-2017
Résolution 97-2017**

- Considérant que le conseil municipal a adopté la résolution 52-2017 lors de la séance ordinaire du 6 mars 2017;
- Considérant la position formelle de l'Association des propriétaires du lac Rouge relativement à la planification financière 2017-2018;
- Considérant que les résidents concernés sont en désaccord avec l'idée de procéder à la coupe forestière là ou Plani-forêt l'envisage;

Pour ces motifs, M. Claude Riverin propose, appuyé par Mme Annie Girard et résolu à l'unanimité d'abroger la résolution 52-2017 déterminant le secteur de coupe forestière 2017-2018 dans le secteur du lac Rouge.

**98 03-04-2017 12) Demande d'appui de l'Association des propriétaires du Lac Rouge
Résolution 98-2017**

- Considérant l'intervention des résidents du lac Rouge lors de la présente réunion du conseil municipal;
- Considérant que les résidents de ce secteur s'opposent formellement à la coupe forestière dans le secteur du bassin versant du lac Rouge pour les lots 53B, 54A, 54B et 55;
- Considérant que le projet de coupe forestière se situe de chaque côté de la route 172, déclarée dans le schéma d'aménagement « Route Panoramique »;
- Considérant que la Municipalité adhère aux revendications des citoyens concernés;
- Considérant la possibilité d'effectuer de la coupe forestière sur d'autres lots intramunicipaux;

Pour ces motifs, M. Claude Riverin propose, appuyé par M. Guy Gauthier et résolu à l'unanimité d'appuyer les membres de l'Association des propriétaires du lac Rouge dans le dossier en question et de demander à la MRC du Fjord-du-Saguenay de sursoir le projet de coupe forestière dans le secteur en question.

**99 06-03-2017 7) Table intersectorielle régionale des saines habitudes de vie/ Adoption
de la charte régionale
Résolution 99-2017**

- Considérant que la Table intersectorielle régionale sur les saines habitudes de vie (TIR-SHV) du Saguenay-Lac-Saint-Jean est constituée de partenaires gouvernementaux et d'organismes engagés autour des saines habitudes de vie;
- Considérant que dans son plan d'action, la Table intersectorielle régionale sur les saines habitudes de vie (TIROSHV) entend sensibiliser et mobiliser les organisations municipales aux principes définissant les valeurs favorables à l'acquisition des saines habitudes de vie;
- Considérant que les représentantes du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Saguenay-Lac-Saint-Jean (CIUSS) ont exposé la démarche régionale lors du comité plénier de la MRC tenue le 14 février 2017 à Saint-Félix-d'Otis;
- Considérant que les élus, tant de la MRC que des municipalités locales, ont la responsabilité de veiller au bien-être et à l'amélioration de la qualité de vie de leurs citoyens;
- Considérant que le milieu municipal peut jouer un rôle prépondérant dans la mise en place d'environnement favorable aux saines habitudes de vie;
- Considérant que l'adoption de la Charte régionale des saines habitudes de vie proposée par la Table intersectorielle régionale des saines habitudes de vie (TIR-SHV) du Saguenay-Lac-Saint-Jean par la MRC et ses municipalités confirmerait l'engagement commun en tant qu'acteur de premier plan pour instaurer des conditions gagnantes au bien-être des citoyens;

Pour ces motifs, Mme Isabelle Michon-Campbell propose, appuyée par M. Guy Gauthier et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER la Charte régionale des saines habitudes de vie proposée par la Table intersectorielle régionale des saines habitudes de vie (TIR-SHV) du Saguenay-Lac-Saint-Jean et d'autoriser, le cas échéant, sa signature par le maire;

ET DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution à la MRC du Fjord-du-Saguenay et à la Table intersectorielle régionale des saines habitudes de vie (TIR-SHV) du Saguenay-Lac-Saint-Jean).

100 06-03-2017 7) Résolution d'appui à l'installation de bouées d'amarrage à Baie-Éternité
Résolution 100-2017

- Considérant que notre Municipalité est sur le territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay et donne directement sur le Saguenay;

- Considérant qu'un comité regroupant toutes les marinas a été mis sur pied afin de faire cheminer efficacement le projet d'installation de bouées d'amarrage à Baie-Éternité;
- Considérant que ce comité porte un projet d'attraction et de rétention du tourisme nautique de tout le Québec pour revitaliser les marinas et les municipalités et commerces qui les entourent en plus de répondre à la demande de la clientèle actuelle;
- Considérant que le Saguenay possède le fjord le plus accessible et l'un des plus méridionaux de l'Amérique du Nord et que dans ce fjord se retrouve un des plus beaux sites soit Baie-Éternité;
- Considérant que les possibilités de jeter l'ancre sur le Saguenay sont rares à cause de sa très grande profondeur;
- Considérant que l'achalandage sur le Saguenay exige plus de services sur l'eau et plus particulièrement à Baie-Éternité en raison de sa situation stratégique pour un refuge sécuritaire en cas, entre autres, de mauvais temps;
- Considérant qu'il y a déjà eu plus de vingt (20) bouées d'amarrage à cet endroit et que ce nombre a décru pour se solder à seulement deux (2) en 2015;
- Considérant que les utilisateurs actuels demandent plus de bouées d'amarrage;

Pour ces motifs, Mme Isabelle Michon-Campbell propose, appuyée par Mme Suzan Lecours et résolu à l'unanimité d'appuyer le comité Action Tourisme Nautique du Fjord dans son projet d'installation de bouées d'amarrage sur le Saguenay, à Baie-Éternité.

101 06-03-2017 13) Levée de la séance
Résolution 101-2017

Mme Isabelle Michon-Campbell conseillère, propose de lever la présente à 21 h 40.

Maryse Girard
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Laurent Thibeault, maire